

Blois, le 27 septembre 2019

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE SAINT-CYR-DU-GAULT

Ce 27 septembre, Nicolas Perruchot, Président du conseil départemental de Loir-et-Cher se rend à l'inauguration des travaux réalisés dans le centre bourg de Saint-Cyr-du-Gault.

La commune a bénéficié en 2017 et 2018 de la dotation de solidarité rurale (DSR) proposée par la collectivité.

À ce titre, elle a reçu :

- 21 835 €, au titre de la DSR 2017, pour des travaux de réfection de la rue et impasse du Château ;
- 50 000 €, au titre de la DSR 2018, pour la réfection des trottoirs du centre bourg.

Qu'est-ce que la Dotation de Solidarité Rurale ?

C'est une aide financière accordée aux communes en Loir-et-Cher ; **il s'agit d'une particularité de notre département.**

Cette dotation a été initiée en 2009. Au début elle concernait les communes de moins de 1 000 habitants. En 2013, elle a été élargie aux communes de moins de 2000 habitants.

En 2019, une enveloppe de 5 millions d'euros a été votée et concerne 248 projets communaux. Pour renforcer son action territoriale, le département souhaite, à partir de 2020, intégrer de nouvelles communes et majorer l'enveloppe actuelle de 5 M€ consacrée à ce dispositif. Il s'agit notamment d'élargir le dispositif aux communes et communes déléguées dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants et de porter le montant de l'enveloppe à 5,5 M€.

Les aides accordées peuvent concerner tous types de travaux d'investissements tels que travaux de voiries, d'aménagements, de réfection de bâtiments, mais aussi l'achat d'ordinateurs pour la commune, l'école, la bibliothèque.

Chaque commune peut déposer un projet par an via une plateforme de demande de subvention dématérialisée : www.subventions.cg41.fr avant le 15 novembre, une subvention est allouée en début d'année suivante.

Le montant accordé peut atteindre jusqu'à 80% du budget total de l'opération prévue. Les travaux ou aménagements doivent être réalisés dans l'année d'obtention de l'aide.

Cette dotation est différente et complémentaire de la **dotation départementale d'aménagement durable (DDAD)** qui existe depuis deux ans et représente une enveloppe de 1 million d'euros.

Depuis sa création, 34 M€ ont été versés au titre de la DSR permettant de soutenir 2 006 projets communaux pour 138 M€ HT de travaux réalisés.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12